



## Arnaque sur free service plus par défaut !!

Par **jo internaute**, le **22/05/2009** à **16:32**

Bonjour,

j'ai moi aussi payé ce "service plus" pendant 3 mois sans m'en rendre compte, 9.99 euros par mois pour un service que je n'avais pas demandé! mais qui entre en fonction par défaut ( selon free ) !!

donc, j'ai résilié moi même sur mon compte ( abonnement / gestion de mon option service + ), après avoir porté réclamation. Quand cela va t'il être pris en compte ? S'il faut attendre un an pour annuler cette option, c'est vraiment dégueulasse... Je me renseigne et je me bats ; dans quel monde vit on ??

cordialement JI

Par **Berni F**, le **22/05/2009** à **21:13**

Bonjour,

concernant la vente sans commande préalable (vous dites ne jamais l'avoir demandé) :

<http://snipurl.com/ikk3f> [www\_legifrance\_gouv\_fr]

pour récupérer les sommes en question si ils refusent :

<http://vosdroits.service-public.fr/F1746.xhtml>

je vous conseille donc de les contacter par lettre recommandée AR pour leur demander de payer et les informer de votre intention de mettre en route ces démarches si ils ne vous

remboursent pas dans un délai que vous fixerez

PS : n'oubliez pas les intérêts